

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 14 décembre 2023

Date de convocation :

08 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 23

Procurations : 11

Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :

Madame Nolwenn GUILLOU

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle Rance Frémur à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Mesdames Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Mélanie BILLOT-TOULLIC, Claudia CARFANTAN, Christine COLAS, Monsieur Pierre CONTIN, Mesdames Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Lydie DUHIL, Frédérique DYEVE-BERGERAULT, Messieurs Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Pascal GUICHARD, Mesdames Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel PENHOUET, Arnaud SALMON

AVAIENT DONNE POUVOIR : Monsieur Franck BEAUFILS à Monsieur Michel PENHOUET, Madame Sophie BEZIER à Monsieur Frédéric MABBOUX, Monsieur Bruno DESLANDES à Madame Claudia CARFANTAN, Monsieur Jean-Marc DUVAL à Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jacques ERTLE à Madame Christine COLAS, Madame Martine GUENEGUANT à Monsieur Arnaud SALMON, Monsieur Jean-Luc OHIER à Monsieur Pierre CONTIN, Monsieur Yvon POUTRIQUET à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Christophe RICOUR à Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Madame Sylvie SARDIN à Madame Joëlle HELEUX, Monsieur Kevin STEINBACHER à Monsieur Christian FONTAINE

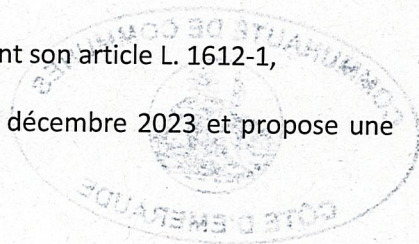
ABSENTE EXCUSEE : Madame Patricia MARTINEAU

Délibération n° 2023- 145

Finances : Tarifs 2024 SPANC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1,

CONSIDERANT que le conseil d'exploitation s'est réuni le 06 décembre 2023 et propose une hausse de 6% des tarifs, soit la prise en compte de l'inflation.



Il est proposé les tarifs suivants :

Type de redevance	Tarif 2023 En € HT	Proposition de Tarif 2024 avec augmentation de 6 % En € HT
<i>Contrôle de conception</i>	80 € (88.00TTC)	85 €
<i>« contrôle de conception » des dispositifs compris entre 19 et 199 Eq-hab</i>	110 € (121.00 TTC)	115 €
<i>Contrôle de « bonne exécution »</i>	80 € (88.00 TTC)	85 €
<i>Contrôle de « bonne exécution » des dispositifs compris entre 19 et 199 Eq-hab</i>	110 € (121.00 TTC)	115 €
<i>« Contrôle-bilan »</i>	215 € (236.50 TTC)	230 €
<i>Contrôle périodique de bon fonctionnement</i>	38.50 € (42.35 TTC)	40 €
<i>Contrôle annuel de conformité des dispositifs compris entre 19 et 199 Eq-hab</i>	43 € (47.30 € TTC)	46 €
<i>Contre-visite suite à un précédent contrôle non satisfaisant.</i>	43 € (47.30 € TTC)	46 €
<i>Intervention en régie (coût horaire)</i>	43 € (47.30 € TTC)	46 €
<i>Analyse de rejet physico-chimique y compris prélèvement (MeS – DBO5)</i>	110 € (121.00 € TTC)	115 €
<i>Analyse de rejet bactériologique y compris prélèvement</i>	130 € (143.00 € TTC)	138 €
<i>Déplacement sans intervention</i>	0.35 € /km	0.37 €/km
<i>Copie de document administratif</i>	0.50 € /copie	0.55 €/copie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2024 du SPANC présentés

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 19 décembre 2023
Le Président,
Pascal GUICHARD

